

Un congrès syndical?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **13 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
1. Un congrès syndical?	49	5. Un sabotage patronal préjudiciable à notre industrie nationale	53
2. A la Commission syndicale suisse	51	6. Politique sociale	54
3. Combien un ouvrier paye-t-il d'impôts?	52	7. Fédération syndicale internationale	54
4. Le chômage au 23 mai	53	8. Dans les fédérations syndicales	55
		9. Mouvement syndical international	55

Un congrès syndical?

La centrale du Parti communiste de la Suisse a adressé le 20 avril 1921 au comité de l'Union syndicale, aux comités des fédérations syndicales, à l'Union fédérative des fonctionnaires et employés fédéraux et à la direction du Parti socialiste suisse une lettre dans laquelle elle demande la création «d'un front unifié» des organisations mentionnées avec le parti communiste «pour résister à la crise menaçante des baisses de salaire, de la prolongation du temps de travail et de l'empirement des conditions de travail».

La centrale communiste exigeait la convocation d'une conférence, encore avant le 1er mai, pour discuter les mesures défensives et les moyens de lutte appropriés.

La commission syndicale s'est occupée de cette proposition dans sa séance du 22 avril, elle refusa cependant la constitution d'un front unique avec le parti communiste. Cette résolution a été publiée dans le numéro 5 de la *Revue syndicale*. Le passage concernant l'invitation du parti communiste a la teneur suivante: «La commission syndicale décline toutes relations avec le parti communiste. Les méthodes de lutte du parti communiste qui consistent à calomnier ceux qui ont une autre opinion que lui, empêchent de ce fait tout travail utile en commun».

La conférence de Trimbach

La centrale du parti communiste convoqua alors pour le 8 mai une conférence à Trimbach, à laquelle les comités centraux des ouvriers du bâtiment, de l'industrie de l'habillement, des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, des ouvriers sur bois, des ouvriers des communes et de l'Etat, des ouvriers sur cuir et des ouvriers du textile se firent représenter. En outre onze Unions ouvrières étaient représentées. La conférence décida, après un exposé du diffamateur Bobst, l'ancien secrétaire des ouvriers du papier et auxiliaires des arts graphiques (qui sont bien heureux d'en être débarrassés) et rédacteur «syndical» actuel du *Basler Vorwärts*, exposé dans lequel il établit, pour changer un peu, un nouveau programme, de demander la convocation d'un congrès syndical extraordinaire dont la tâche principale consisterait à créer un «front unique». On nomma dans ce but une commission de propagande, dont la présidence fut confiée à Meister, secrétaire de la Fédération des ouvriers des communes et des Etats. Cette commission de propagande adressa le 13 mai une lettre aux comités centraux des fédérations syndicales suisses et aux Unions ouvrières dans laquelle

on les informait des décisions de Trimbach et les invitait en même temps à se décider jusqu'au 1er juin pour la convocation d'un congrès syndical extraordinaire. Il est dit dans les motifs avancés pour la convocation d'un congrès: «Seul le congrès syndical a l'autorité nécessaire pour créer ou repousser la composition d'un front unique. Il doit trancher cette question, si des préjudices incommensurables ne doivent pas en résulter pour la classe ouvrière». Il nous semble qu'une appréciation objective de la situation est opportune, bien qu'il nous répugne de gaspiller nos forces dans des discussions infructueuses et de délaisser des travaux urgents.

La suggestion du front unique

Les mots «front unifié» exercent manifestement une certaine suggestion sur de nombreux comités centraux, leur ravissant ainsi toute réflexion sensée. On devrait d'abord se demander: Que modifiera le front unifié à la situation présente? N'avons-nous pas dans l'Union syndicale un front unifié des ouvriers? Ce front unifié peut-il être appréciablement renforcé par la collaboration de quelques avocats et docteurs en philosophie? Ce n'est certainement pas le cas. On ne doit pas se laisser aveugler par des phrases qui ne contiennent qu'une négation stérile et la volonté de reprendre contact, par la voie détournée du «front unifié», avec les «masses» auxquelles, méconnaissant la situation réelle, on avait tourné le dos lors du congrès du parti à Berne. Il est vraiment incompréhensible que, malgré la division provoquée par les communistes dans le parti après des années d'intrigues, des syndiqués conscients se laissent séduire et croient à l'efficacité d'un front unique avec ces mêmes gens et sont prêts à se dévouer à leurs vanités. Les preuves s'ammoncellent journellement que l'on ne veut pas un front unique, mais que l'on cherche à obtenir une dictature sans aucun ménagement sur les non-communistes. Le dernier exemple est donné par l'assemblée des délégués du cartel syndical de Zurich, alors qu'il s'agissait d'élire le comité du cartel *cantonal*.

Comment les communistes comprennent le front unique

Le comité communiste du cartel de la ville de Zurich, élimina les deux membres *socialiste* du comité cantonal qui, comme chacun le reconnaissait, ont effectué un excellent travail et qui se présentaient expressément pour une réélection, et laissa aux délégués à l'assemblée du cartel, dont la majorité était orientée vers le communisme, le soin de nommer des membres qui lui serait agréables. Son but fut entièrement atteint. Les deux camarades, Albert Wyss et Siegfried Bloch, ne furent pas réélus dans le comité du cartel cantonal à

cause de leurs sentiments socialistes, pas même comme petite minorité. Où rencontre-t-on une ferreure semblable? Des explications plus détaillées sont-elles encore nécessaires pour faire comprendre ce que les communistes entendent par front unifié? Mentionnons encore que dans la règle un orateur qui a l'audace d'avouer une opinion différente de la conception officielle est insulté dans une assemblée communiste, que certains organes orientés vers le communisme, même des journaux syndicaux, suppriment pour leurs propres membres la liberté de la presse, qu'ils ignorent simplement les décisions de la commission syndicale qui ont le don de leur déplaire.

Pour être efficace, il faudrait que le front unifié, selon le sens de ses adeptes et d'après les instructions de Moscou, soit soumis à la centrale du parti communiste. La situation en Allemagne, où le front unique des partis communistes se brisa grâce à leur terreur et à leur intolérance, démontre que les communistes n'accepteront pas une autre solution. En Allemagne nous trouvons aujourd'hui quatre groupes communistes qui se combattent furieusement. La scission vers la gauche est devenue chronique. La direction se trouve dans les mains de charlatans sans conscience qui tentent de provoquer des insurrections continuelles et n'hésitent pas à attaquer à mains armées les institutions des ouvriers socialistes — imprimeries et maisons du peuple. Dans la presse communiste suisse on fait l'éloge de ces actes d'héroïsme, tout comme elle reproduit textuellement les appels les plus insensés des organisations communistes étrangères, qui ne sont qu'un ramassis de phrases creuses.

Les communistes respectent-ils les décisions prises lorsqu'ils sont en minorité?

Si pour populariser la pensée d'un congrès la commission de propagande se réfère aujourd'hui à « l'autorité » d'un congrès syndical qui seul pourrait solutionner ou non la question du front unique, cette argumentation pourra d'autant moins être prise au sérieux que l'autorité du dernier congrès syndical — qui s'est d'ailleurs prononcé sur la question du front unique — n'a pas même duré six mois. Dans quelle position nous trouverions-nous dans le mouvement ouvrier si chaque groupe, dont les propositions ont été repoussées à un congrès, prétend avoir le droit de convoquer constamment des congrès extraordinaires pour remettre leurs propositions en discussion? Les fédérations seraient obligées ainsi de s'occuper sans cesse d'affaires qu'elles considèrent comme liquidées et pour lesquelles elles n'ont aucun intérêt. En outre, le coût des congrès syndicaux est très élevé. Si l'on considère les frais de voyage si élevés aujourd'hui et les indemnités aux délégués, le congrès avec tous les préparatifs qu'il nécessite et les imprimés revient à environ 50,000 francs. Au cas où la minorité n'obtiendrait pas ce qu'elle exige, ce qui est à prévoir, il faudrait immédiatement en convoquer un autre, car d'après les expériences faites jusqu'à présent l'autorité du congrès n'est valable que pour autant que les décisions prises sont agréées par les communistes. Les constatations faites nous le prouvent. Malgré que les statuts de l'Union syndicale définissent les compétences des organes de l'Union, malgré que l'on a accordé aux cartels des droits très étendus tout en les exonérant des cotisations, on convoque à volonté des conférences particulières. Des commissions de propagande sont nommées, les décisions de la commission sont ignorées, des délégations non prévues aux statuts sont désignées pour aller à Moscou, etc. Et en même temps on prétend que la majorité doit accepter ces intrigues et voir sans réagir comment on sape les syndicats.

Aveux significatifs

Il est vrai que les statuts de l'Union syndicale prévoient, pour la protection des minorités, le droit de convoquer un congrès. Le congrès qui a accepté cette proposition de la minorité n'a sans doute pas pensé que cette disposition pourrait servir à exercer une terreur contre la majorité, comme il semble que c'est le cas aujourd'hui. Les commentaires de la presse communiste au sujet du congrès de Neuchâtel nous démontrent quelle serait « l'autorité » du congrès syndical, si les décisions prises avaient le don de déplaire à la minorité communiste. A cette occasion nous ne cessons de répéter que le « front unique » n'est que le moyen d'atteindre certains buts de parti pour les dirigeants communistes. Lors d'une assemblée du parti communiste à Bâle, le 25 mai, le rédacteur syndical du *Basler Vorwärts*, Bobst, déclara qu'une union durable avec les réformistes et les socialistes était impossible. Exceptionnellement Bobst a exprimé ici ce qu'il pensait. Mais cet aveu devrait donner à réfléchir à ceux qui, comme socialistes, se sont laissés atteler au char communiste pour faciliter le « front unique ».

Si la commission de propagande voulait éviter — pour mentionner ses propres paroles — qu'un dommage incalculable ne se produise, elle a certainement fait elle-même tout ce qui était en son pouvoir pour affaiblir le mouvement. Un renforcement du mouvement général est impossible avec le parti communiste. Son œuvre consiste partout à diviser et à désorganiser. Les événements en Allemagne (Munich, Wurtemberg, Allemagne centrale, territoire de la Ruhr, Hambourg, Halle), en Hongrie, Finlande et en France, ont une signification éloquente. En France, les communistes ont ruiné dans un bref délai le mouvement syndical qui commençait à reflourir. Même la presse communiste française se plaint de cette situation et regrette que la fête du 1er mai ait été si pitoyable, même à Paris.

Le secrétaire du parti communiste, Frossard, écrit: « Pour la première fois depuis un quart de siècle la bourgeoisie a eu son premier mai, tandis que nous étions incapables d'organiser le nôtre ». L'organe de la C. C. T. écrivait: « Le Premier Mai désigne le point le plus bas du mouvement ouvrier. La leçon est dure; mais nous n'avons guère d'espoir qu'elle servira. Les syndicats sont décimés. Leur destruction est terrible. Des organisations fortes et saines sont ruinées. La seule lutte qui vaut la peine d'être menée semble être celle contre les membres et l'exécutif. » Tels sont les faits. La débâcle commença en mai 1920 par la grève des cheminots déclenchée insensément par les communistes et qui engloba peu à peu un certain nombre d'organisations. Grâce à cette tactique communiste, les syndicats français sont aujourd'hui presque effondrés. Quand nos communistes se réjouissent en apprenant que l'une ou l'autre des organisations françaises s'est déclarée pour l'Internationale de Moscou, qu'ils veillent bien indiquer aussi l'effectif de ces organisations. Ce ne sont que des débris d'organisation sans importance. Le gros des membres a déserté le syndicat. Si les héros de l'organisation communiste obtenaient une majorité, nous nous trouverions le 1er mai prochain dans la même situation que nos camarades français. Nous aurions alors un « front unique » d'organisations ruinées, derniers fragments de ce qui resterait après toutes ces disputes et tous ces conflits, tandis qu'actuellement nous avons vraiment autre chose à faire que d'aider les communistes dans leur œuvre néfaste de destruction.

Syndiqués, réfléchissez!

Que chaque syndiqué réfléchisse et se demande où un front unique serait efficace dans des questions économiques. La situation dans chaque branche d'industrie

est si différente que ce n'est qu'exceptionnellement qu'un mouvement peut se développer sur une large base. Mais, pour autant qu'une telle possibilité se présente, c'est l'article 17 des statuts de l'Union syndicale qui est applicable; il dit: « Les actions de grandes dimensions, les lock-outs, contre lesquels les fédérations individuelles ou les cartels syndicaux ne peuvent pas se défendre efficacement, les actions de sympathie, les grèves de sympathie et les actions de la classe ouvrière organisée peuvent être exécutées par l'Union syndicale. »

Le « front unique » ne changera rien à cette disposition. Lors du déclenchement d'un mouvement ce n'est pas la centrale du parti communiste qui est compétente, mais bien les fédérations centrales, car ce sont leurs membres qui encourent les risques; c'est elles qui mettent leur organisation en jeu, comme ce fut en France. Ne possédant rien, les communistes n'ont rien à perdre.

La lutte dépend toujours des circonstances, c'est ce que l'on sait fort bien, par exemple aussi chez les ouvriers sur bois, qui aiment particulièrement à suivre les communistes dans une certaine mesure. Dans le dernier numéro de la *Holzarbeiter-Zeitung*, dans lequel on examine la baisse des salaires dictée par l'office de conciliation, la rédaction écrit avec beaucoup de justesse: « Nous sommes entièrement convaincus qu'ensuite du verdict arbitral et l'échéance de la convention nationale la lutte est inévitable. Il ne peut s'agir tout au plus de la date, et nous voulons la fixer nous-mêmes en commun avec les membres et non pas nous la laisser imposer par les patrons. » Ce qui est juste pour les ouvriers sur bois doit l'être aussi pour les typographes. C'est que la situation est très différente dans chaque branche et si l'on en tient pas compte, il pourra se produire que l'on entre en mouvement à un moment où la défaite est certaine. C'est pourquoi la décision doit être réservée aux syndicats, surtout quand il s'agit d'affaires syndicales.

Gardons nos forces intactes

La création d'un front unique, tel que veut l'obtenir la centrale communiste, fut — malgré notre opposition — décidé par le congrès ouvrier de décembre 1918; il fut démontré que cette décision était inapplicable, car elle signifiait une violation de l'autonomie des fédérations qui les menaient directement à la ruine. L'avantage qui en pouvait résulter n'eut été aucunement proportionné au préjudice certain qu'il aurait causé. Aujourd'hui les risques seraient plus grands encore, car l'Union syndicale avec ses 200,000 membres serait entraînée par le parti communiste qui n'en compte que 5000.

Nous terminons. L'exécution de mouvements qui se dirigent contre les patrons ou des fédérations patronales, est et doit rester l'affaire des fédérations. La commission ou les fédérations intéressées examineront dans chaque cas s'il y a lieu de donner à la lutte une base plus large. Le parti communiste, par contre, n'a aucun intérêt aux actions économiques des syndicats; il ne considère les syndicats que comme un instrument utile pour l'exécution de la lutte révolutionnaire en masse; ils deviennent de simples accessoires d'un parti politique, un parti qui dépend en outre des ordres d'une centrale de Moscou. Il est possible que quelques syndiqués estiment que ce serait la solution idéale de la question syndicale. La grande majorité cependant ne veut rien savoir d'une telle solution et veut rester ce qu'elle est. La convocation d'un congrès syndical en de telles circonstances est non seulement superflue, mais serait un malheur. Nous la refusons donc dans l'intérêt d'un développement sérieux du mouvement syndical et espérons que la grande majorité des syndiqués nous donnera raison.

A la Commission syndicale suisse

Séance du 7 mai 1921.

Le président Oskar Schneeberger ouvre la séance à 8½ heures du matin dans la grande salle de la Maison du Peuple d'Olten.

La Fédération du personnel de la broderie est reçue à l'unanimité dans l'Union syndicale, dont elle devient la 20me fédération.

La question essentielle qui retint l'attention durant toute la séance fut la baisse des salaires. Le tableau ci-dessous, établi par le secrétariat, fait ressortir l'intensité du chômage en Suisse.

Le chômage en Suisse en 1921

Genre d'industrie	Ouvriers sans apprentis (approximatif)	Chômeurs totaux et partiels	Chômeurs totaux	Pourcentage des chômeurs totaux et partiels
Bâtiment	99,000	4,323	4,323	4,4
Industr. de l'habillem.	40,000	14,238	1,006	35,5
Administrations communales et d'Etats	26,000	—	—	—
Commerce, transports et restaurants . . .	61,000	2,232	2,232	3,7
Industrie du bois et menuiserie	42,000	1,938	1,224	4,6
Industrie du papier et des arts graphiques	20,000	2,067	530	10,3
Métallurg. et horlog.	107,000	50,482	15,112	47
Industrie du textile et travail à domicile .	137,000	53,615	12,367	39
Etablissements de transports	36,000	342	342	0,9
Industrie de l'alimentation	38,000	2,876	1,180	7,5
Travaux agricoles, forestiers et jardiniers	—	920	920	—
Professions libérales et intellectuelles .	—	533	533	—
Petites entreprises diverses	—	1,500	—	—
Travaux domestiques	—	574	574	—
Personnel sans connaissance profess. .	—	7,606	7,606	—

Les chiffres indiquant le chômage sont encore en dessous de la réalité, car de nombreux ouvriers, par crainte ou pour toute autre raison, ne se présentent pas aux offices de chômage.

De grosses difficultés font obstacle à un mouvement ou action en commun. Dans certaines corporations les conditions de travail sont fixées par contrats collectifs jusqu'en 1922 ou même 1923. Dans certaines professions l'occupation est relativement bonne et aucune baisse de salaire n'est à craindre. Les industries d'exportation sont cruellement frappées ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus. L'examen de la situation fait conclure que les fédérations doivent elles-mêmes mener la lutte contre la baisse des salaires et que selon les cas, et suivant la situation voir si une action générale doit être engagée. Il s'agit avant tout d'une action syndicale, qui doit être menée par l'emploi de moyens syndicaux et éventuellement en appliquant l'article 17 des statuts de l'Union syndicale.

Plusieurs délégués de fédérations confirmèrent les faits mentionnés plus hauts et apprirent que dans certaines branches où les ouvriers sont mal organisés, des baisses des salaires furent ordonnées sans rencontrer de résistance et sans que la chose apparût au dehors.

La discussion roula subitement avec une violence peu commune sur la question de l'unité de front propagée par les communistes, bien que la question ait été